



United Nations Environment Programme



Distr.
RESTREINTE

UNEP/BUR/14
11 juin 1982

Original :
FRANCAIS

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution

Genève, 10-11 juin 1982

COMPTE - RENDU =====

1. Le Bureau s'est réuni à Genève les 10 et 11 juin 1982 sur l'invitation du secrétariat, ainsi qu'il avait été décidé lors de la réunion du 27 mars 1982. Le Bureau était présidé par Son Excellence Monsieur Giovanni Falchi (Italie). Monsieur S. Antoine (France) était présent. Monsieur M. Ladjouzi (Algérie), Vice-Président, s'est excusé pour motifs de service. Le Bureau a pris acte de son empêchement en constatant que les absences du Vice-Président posent des problèmes au bon déroulement des travaux du Bureau. Monsieur J. Naggear (Liban), Rapporteur, a communiqué par téléphone qu'à la suite des événements en cours au Liban, l'aéroport de Beyrouth était fermé.

2. Constatant la force majeure, le Bureau a décidé de procéder avec le Coordonnateur, Monsieur A. Manos, à l'examen de l'ordre du jour. Il a décidé de soumettre aux collègues absents, par écrit, les propositions des délibérations pour commentaires éventuels et approbation.

3. Le Bureau a adopté son ordre du jour figurant en Annexe I.

4. Point 1 de l'ordre du jour : Session à caractère particulier et 10ème session ordinaire du Conseil d'administration du PNUE.

M. A. Manos a présenté un bref compte-rendu de la Session à caractère particulier du Conseil du PNUE et de la 10ème Session ordinaire du Conseil qui se sont tenues à Nairobi du 10 mai au 2 juin 1982. Le Bureau a pris acte des déclarations concernant le Plan d'action pour la Méditerranée recueillies dans le document UNEP/BUR/13. Il a demandé que le document soit distribué à toutes les Parties contractantes avec le compte-rendu de la présente réunion.

5. Le Bureau a noté avec regret que le budget approuvé pour le programme des mers régionales ne semble pas permettre d'envisager une contribution financière au PAM supérieure à 100.000 dollars par an pour 1982 et 1983.

6. Le Bureau a pris note de la Déclaration de Nairobi adoptée par la Session à caractère particulier ainsi que de la recommandation de renforcer les activités sur le terrain et de développer le droit de l'environnement. Concernant ce dernier, le Coordonnateur a annoncé son intention de présenter des propositions de programme à la prochaine réunion des Parties contractantes.

7. Monsieur Manos a indiqué qu'il avait pris des contacts avec les délégations d'un certain nombre des Parties contractantes (Algérie, Italie, Libye, Maroc, CEE) en vue de visites qui devraient avoir lieu en septembre/octobre 1982. Le Bureau en a pris acte avec satisfaction et a suggéré la possibilité qu'une de ses prochaines réunions se tienne dans la capitale d'une des Parties contractantes.

8. Point 2 de l'ordre du jour : Etat d'avancement du programme.

Le Bureau a pris note de l'état des contributions au 31 mai 1982. Il a été informé que la CEE a annoncé, depuis, le versement de sa contribution pour 1982 et que l'Italie avait adopté le projet de loi autorisant le versement de ses contributions pour 1981/1982/1982 qui devrait s'effectuer prochainement. Le Bureau a rappelé la recommandation de la Réunion extraordinaire tenue à Genève en mars/avril 1982 pour que toutes les contributions pour 1982 soient réglées avant le 1er juillet (UNEP/IG.36/8 paragraphe 79) et a adressé une invitation pressante à toutes les Parties contractantes de s'acquitter de leur obligation dans les délais indiqués.

9. Monsieur Manos a informé le Bureau des contacts qu'il avait eus avec les autorités yougoslaves afin de renforcer les activités du Centre PAP de Split. L'expert désigné par l'UICN a soumis ses recommandations pour le recrutement d'un expert à plein temps par le Centre de Tunis. Le Bureau a estimé qu'une éventuelle prise en charge de l'expert par une organisation internationale soit examinée par les Parties contractantes après une période initiale d'un an.

10. De nombreux échanges et visites ont eu lieu pour définir les accords à passer entre chaque Etat côtier et l'Unité de coordination concernant le programme de surveillance continue et de recherche. Le Bureau a invité toutes les Parties contractantes à accélérer les démarches nécessaires pour la conclusion de l'accord et à faciliter la tâche des laboratoires nationaux concernés.

11. Le Bureau a pris note des démarches du secrétariat auprès des autorités italiennes pour lancer un programme de formation à Urbino.

12. Point 3 de l'ordre du jour : Questions de personnel.

Prenant note de l'intention du Directeur exécutif de promouvoir Monsieur Manos au grade de directeur, le Bureau considère qu'une fois l'Unité de coordination installée à Athènes, il est effectivement opportun de consacrer les responsabilités accrues du Coordonnateur et appuie l'intention du Directeur exécutif. Il tient compte également du fait que cela ne créera pas de dépassement substantiel dans les prévisions budgétaires.

13. Le Bureau a pris acte avec satisfaction que le poste d'économiste dans l'Unité de coordination a été ouvert au recrutement auprès des Pays riverains non encore présents dans l'Unité de coordination.

14. Monsieur Manos a fait valoir que l'utilisation de consultants juridiques ne pouvait remplacer la présence d'un juriste à plein temps qui serait justifiée par les quatre protocoles déjà signés et par le développement de nouveaux instruments juridiques.

15. Le Coordonnateur a rappelé que l'Unité pourra accueillir périodiquement deux stagiaires pour des périodes de quelques mois. Il demande aux Parties contractantes qui ne sont pas représentées au sein de l'Unité de coordination de bien vouloir suggérer des jeunes scientifiques ou des fonctionnaires qui pourraient bénéficier d'un stage auprès de l'Unité. Le Bureau invite les Parties contractantes à utiliser cette possibilité d'appui concret au PAM.

16. Point 4 de l'ordre du jour : Transfert de l'Unité à Athènes.

Le Coordonnateur a informé le Bureau des progrès importants intervenus pour le transfert de l'Unité à Athènes. Un architecte local est désormais chargé des travaux et tous les achats nécessaires ont été autorisés par le Comité des marchés du PNUÉ à Nairobi. Le personnel de l'Unité prendra service à Athènes à partir du 1er juillet 1982. Tous les renseignements nécessaires (adresse, téléphone, télex, boîte postale) seront communiqués directement aux Parties contractantes. Le personnel à recruter sur place a été interviewé et sera choisi par le PNUÉ sur une liste de candidats présentés par le Coordonnateur.

17. Deux questions restent à régler. La première concerne la signature d'un accord supplémentaire destiné à identifier le siège de l'unité auquel s'applique l'accord de siège entre la République Hellénique et les Nations Unies signé le 11 février 1982. Le Bureau souhaite s'assurer de voir défini cet accord supplémentaire, considérant que celui-ci est une condition préalable pour le transfert.

18. La deuxième question concerne le bail à signer entre l'Unité de coordination, la Fondation Nationale pour la Recherche et le Gouvernement. La date initiale du bail ainsi que le montant exact des charges reste encore à régler.

19. Le Bureau a été informé qu'une cérémonie officielle doit marquer le transfert de l'Unité à son siège permanent à Athènes. Le Bureau souhaite que le transfert soit l'occasion d'une manifestation de soutien à la coopération méditerranéenne et que, si les circonstances le permettent, les ministres intéressés par le programme de la Méditerranée puissent se rendre à Athènes à cette occasion. Le Bureau suggère que la cérémonie ait lieu dans la semaine du 13 septembre.

20. Un dossier de presse devrait être préparé pour présenter les activités du PAM réalisées jusqu'à ce jour et comprenant, notamment, les activités du premier semestre 1982.

21. Point 5 de l'ordre du jour : Questions diverses.

Le Coordonnateur a informé le Bureau d'une entrevue qu'il avait eue à Genève avec le Chef de la délégation de l'Albanie au Conseil d'administration du PNUD. Cette entrevue avait eu lieu grâce à une initiative du Bureau régional du PNUD pour l'Europe. Le Bureau a pris note de l'intérêt exprimé par le représentant de l'Albanie, seul pays côtier de la Méditerranée qui n'est pas Partie contractante à la Convention de Barcelone. Si une invitation devait être adressée au Coordonnateur pour informer les autorités de l'Albanie sur le Plan d'action pour la Méditerranée, elle devrait être acceptée.

22. Au titre des appuis volontaires à la coopération en Méditerranée le Bureau a été informé de l'initiative prise par l'Association des Armateurs grecs de créer en son sein une association pour la protection de l'environnement marin. Le 4 juin 1982 Monsieur Keckes et Monsieur Manos avaient assisté à la cérémonie qui avait marqué la signature d'une déclaration volontaire. Cette déclaration avait été contresignée par plusieurs organisations non-gouvernementales. Le Bureau se réjouit de cette initiative prise par un important secteur économique d'une des Parties contractantes et souhaite attirer l'attention sur le texte de la déclaration qui figure à l'annexe II.

23. Point 6 de l'ordre du jour : Date de la prochaine réunion du Bureau.

Le Bureau décide de fixer sa prochaine réunion un jour avant la cérémonie d'inauguration à Athènes au mois de septembre prochain.

24. Point 7 de l'ordre du jour: Adoption du compte-rendu.

Le Bureau approuve le compte-rendu de la réunion et décide de l'envoyer pour approbation (et commentaires éventuels) à Monsieur Ladjouzi et Monsieur Naggear. Le texte définitif sera distribué aux Parties contractantes.

23. La séance est levée le 11 juin 1982 à 12.10 heures.

M. Ladjouzi
M. Naggear